



CACES chariots à conducteur porté

Public concerné

Tous les salariés utilisant une ou plusieurs catégories de chariots automoteurs à conducteur porté et en conséquence être titulaire de l'autorisation de conduite consécutive à la formation obligatoire, et du Permis CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite des Engins en Sécurité) dans les entreprises le mettant en œuvre.

Références réglementaires

Recommandation CNAMTS R389.
Conduite : Articles R4323-55 à R4323-57 du Code du Travail.
Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.

Objectif

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de conduire et d'utiliser en sécurité les catégories de chariots pour lesquelles il sera habilité par l'employeur. (CT R4141-11 et R4141-12).

Pré-requis

Aptitude médicale, permis de conduire (si circulation sur la voie publique).

Nombre de stagiaires

6 maximum.

Durée

A définir selon les catégories souhaitées.

Contenu

Enseignements théoriques (commun à toutes les catégories)

Rôles des différentes instances et organismes de prévention.

Conditions requises pour conduire et utiliser un chariot et responsabilité qui en découle.

Principales catégories de chariots, caractéristiques fonctionnelles, utilisations courantes et limite d'utilisation.

Différents organes.

Fonctionnement des organes de service et dispositifs de sécurité.

Signification des différents pictogrammes et panneaux de signalisation.

Principaux facteurs d'accidents.

Principaux risques rencontrés sur un trajet déterminé.

Informations données par la lecture de la plaque de charge et conditions de stabilité.

Interdictions relatives au transport et à l'élévation de personnes.

Règles de circulation et de conduite à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise.

Influence des différents paramètres.

Produits dangereux.

Vérifications et opérations de maintenance.

Vidéos.

Pour nous contacter :

09 72 35 50 31

Prix d'un appel vers un fixe en France



Enseignements Pratiques (développés selon la catégorie de chariots)

Adéquation.

Vérifications.

Conduite.

Circulation.

Manœuvres.

Maintenance.

2

Moyens pédagogiques

Moniteur de conduite d'engins.

Fourniture d'un support de cours par participant.

Evaluation de la formation

Evaluation théorique et pratique au cours de la formation.

Qualification

Certificat d'Aptitude à la Conduite des Engins en Sécurité (CACES Chariots).

Pour nous contacter :

09 72 35 50 31
Prix d'un appel vers un fixe en France

Internet : www.devhom.com Email : info@devhom.com